

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN
Tél. 03 88 47 90 60
Fax 03 88 47 90 61
E-mail : mairie@dachstein.fr

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du 7 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Présents : Béatrice MUNCH, Jean-Baptiste BIBERIAN, Nicole VIVIEN, Bertrand BOMO, Vincent MARTIN, Edith BENTZ, Olivier BILLON, Véronique JULET, Sylvie KRAUTH, Théophile GILLMANN,

Absents excusés : Laetitia MARTZ, Patrice CLEDAT donne procuration à Léon MOCKERS, Nathalie MARTIN donne procuration à Béatrice MUNCH, Rocco NAPOLI donne procuration à Jean-Baptiste BIBERIAN

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne :

- Olivier BILLON, secrétaire de séance
- Adeline GORSY, secrétaire administratif

16-018 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2015 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal accompagné de la balance d'entrée, des opérations de l'année et de la balance de sortie ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, le tableau des résultats de l'exécution du budget communal ;

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 11 avril 2016

opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

CONSTATE la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2015 de la commune ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'autre observation, ni réserve de sa part.

16-019 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2015 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par Madame Béatrice MUNCH, 1^{ère} Adjointe ;

VU la balance générale des comptes de l'exercice 2015 ainsi que le compte de gestion 2015 établi par le receveur municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré,

Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Mme Béatrice MUNCH en qualité de Présidente de séance ;

**Après que le Maire ait quitté la salle de séance,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 avril 2016

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	134 473.75 €	0.00 €	0.00 €	571 947.46 €	134 473.75 €	571 947.46 €
Opérations de l'exercice	177 052.71 €	174 461.33 €	955 959.38 €	1 152 379.38 €	1 133 012.09 €	1 326 840.71 €
TOTAUX	311 526.46 €	174 461.33 €	955 959.38 €	1 724 326.84 €	1 267 485.84 €	1 898 788.17 €
Résultats de clôture	137 065.13 €	0.00 €	0.00 €	768 367.46 €	0.00 €	631 302.33 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	311 526.46 €	174 461.33 €	955 959.38 €	1 724 326.84 €	1 267 485.84 €	1 898 788.17 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	137 065.13 €	0.00 €	0.00 €	768 367.46 €	0.00 €	631 302.33 €

CONSTATE pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

16-020 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2015 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par Madame Béatrice MUNCH, 1^{ère} Adjointe ;

VU la balance générale des comptes de l'exercice 2015 ainsi que le compte de gestion 2015 établis par le Receveur Municipal ;

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 11 avril 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Mme Béatrice MUNCH en qualité de Présidente de séance ;

**Après que le Maire ait quitté la salle de séance,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-134 473.75 €		-2 591.38 €	0.00 €	0.00 €	-137 065.13 €
				0.00 €		
FONCT	706 421.21 €	134 473.75 €	196 420.00 €	Recettes		768 367.46 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 avril 2016

DECIDE d'affecter le résultat ainsi :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2015	768 367.46 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		137 065.13 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		631 302.33 €
Total affecté au c/ 1068 :		137 065.13 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		-137 065.13 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		631 302.33 €

16 – 021 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions budgétaires de Monsieur le Maire ;

ATTENDU qu'il lui appartient de déterminer le produit fiscal global dont la commune a besoin pour assurer l'équilibre de son budget ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE d'appliquer une hausse de 1% sur les taux de la fiscalité directe locale et de les arrêter comme suit :

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	2 049 000	17,64	361 444
Taxe foncière propriétés bâties	1 674 000	10,14	169 744
Taxe foncière propriétés non-bâties	35 700	53,99	19 274
Cotisation foncière des entreprises	602 900	0,00	0.00
PRODUIT TOTAL	4 361 600		550 462

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 11 avril 2016

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

VOTE le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 620 574,98 -
Recettes de fonctionnement	1 620 574,98 -
Dépenses d'investissement	619 010,11 -
Recettes d'investissement	619 010,11 -

Sous le point « Divers », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 31 mars 2008 ;

Décision de renoncer à l'usage du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :

Parcelle cadastrée Section 2 N° 73– 103 rue du Couvent